

# VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 23 février 2011

Délibération n° 1

**OBJET :**

**Exercice des compétences déléguées**

**Rapporteur : M. LE MAIRE**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération du 25 novembre 2009, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a :

**1.-** précisé le 03 décembre 2010, par convention, les modalités d'intervention de Mme Nathalie CUNY dans le cadre de l'Aménagement du Temps Social de l'enfant.

La convention est établie pour les mardis 04, 11, 18, 25 janvier, 1<sup>er</sup>, 08, 15 et 22 février 2011.

Mme CUNY propose 8 séances de gymnastique pour les parents et leurs enfants scolarisés en classes maternelles.

En contrepartie, Mme CUNY recevra la somme de 20,80 € TTC l'heure d'animation à laquelle s'ajoute 1,52 € pour les frais de déplacement ;

**2.-** convenu le 08 décembre 2010, des modalités d'intervention de Mme Nathalie CUNY dans le cadre des animations mises en place par la Maison de la Parentalité.

Mme CUNY proposera 6 séances de « Baby-gym » pour les parents et leurs enfants, les lundis 14, 21, 28 mars et 04, 11 18 avril 2011.

En contrepartie, Mme CUNY recevra la somme de 20,80 € TTC l'heure d'animation à laquelle s'ajoute 1,52 € pour les frais de déplacement ;

**3.-** attribué le 13 janvier 2011, à la société LYONNAISE DES EAUX – 20 rue des Jardiniers à NANCY, l'exécution du marché de travaux relatif à

l'installation d'équipements de récupération et de valorisation des eaux pluviales du Centre technique municipal et du complexe sportif.

Le titulaire du marché sera rémunéré, pour ses prestations, sur la base du prix global et forfaitaire, ferme et non révisable, stipulé à son acte d'engagement, pour un montant H.T. de 103.320 €.

Le délai d'exécution des travaux débute à compter de la date de notification du marché. La date d'achèvement des travaux est fixée au 25 mars 2011 ;

**4.-** accepté le 17 janvier 2011, la convention de Melle Evelyne MARSHALL, proposée par le lycée professionnel Jean Morette, pour une durée de deux semaines du 17 au 29 janvier 2011.

Le stage a pour objet essentiel l'acquisition de connaissances générales relatives à l'organisation et au fonctionnement de la police municipale. Il sera effectué sous le tutorat de M. Frédéric CODRON ;

**5.-** précisé le 17 janvier 2011, par convention, les modalités d'utilisation du minibus municipal par le collège Emile Gallé.

La convention est entrée en vigueur le 20 janvier 2011 pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse ;

**6.-** convenu le 18 janvier 2011, des modalités d'intervention de M. Dominique ALBERT, psychothérapeute, sur l'organisation des séances de supervision du LEAP de la Ville d'Essey-lès-Nancy.

La convention de l'ALFOREAS-IRTS de Lorraine est établie pour une durée d'un an à compter du 18 janvier 2011.

L'ALFOREAS-IRTS de Lorraine s'engage à proposer une séance de supervision par mois de fonctionnement au LEAP d'Essey-lès-Nancy, soit 10 séances annuelles.

En contrepartie, l'ALFOREAS-IRTS de Lorraine recevra la somme de 210 € par séance ;

**7.-** accepté le 19 janvier 2011, la convention de Melle Trecy DIEUX, proposée par le collège Jean Moulin, pour une durée de deux semaines, du 14 au 25 février 2011.

Le stage a pour objet essentiel l'acquisition de connaissances générales relatives à l'organisation et au fonctionnement du service accueil – état-civil - élections. Il sera effectué sous le tutorat de Mme Patricia GODFROY ;

**8.-** précisé le 21 janvier 2011, les modalités d'intervention de l'association « Vis-à-Vis » - 264 Voie Romaine à 88480 SAINT REMY, portant sur

l'organisation d'un conte animé à destination des enfants et de leurs parents, dans le cadre des actions du Pôle Jeunesse.

La convention est établie pour la séance du mercredi 02 février 2011, de 10h30 à 11h30 à la Maison des Associations.

En contrepartie, l'association « Vis-à-Vis » recevra la somme de 500 € TTC au terme de la séance. La déclaration et le paiement des droits d'auteur (SACEM et SACD) sont à la charge de l'association ;

**9.-** accepté le 25 janvier 2011, la convention d'hébergement des élèves des écoles publiques d'Essey-lès-Nancy par le collège Emile Gallé.

Elle prend effet à la date de signature par les deux parties et s'applique à l'année scolaire 2010/2011, avec la possibilité d'une reconduction expresse dans la limite de trois années.

Pendant l'année scolaire, le collège Emile Gallé fournira le repas de midi, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, aux élèves des écoles publiques d'Essey-lès-Nancy.

En contrepartie, la Ville d'Essey-lès-Nancy versera à l'agent comptable du lycée Varoquaux le prix de la demi-pension, fixé par le collège et minoré afin de tenir compte de l'apport en personnel fourni par la Ville d'Essey-lès-Nancy. Pour les repas hors demi-pension, ils seront rémunérés sur la base du tarif fixé par le collège pour les élèves externes ;

**10.-** accepté le 25 janvier 2011, la convention de Mme Marine VETTER, proposée par l'institut régional de médecine physique et de réadaptation, pour une durée de deux semaines du 31 janvier au 11 février 2011.

Le stage a pour objet essentiel l'acquisition de connaissances générales relatives à l'organisation et au fonctionnement du service accueil – état-civil - élections. Il sera effectué sous le tutorat de Mme Patricia GODFROY ;

**11.-** accepté le 26 janvier 2011, la proposition de remboursement de la société Groupama Grand Est concernant le sinistre en date du 15 novembre 2010, portant sur le bris de vitres de l'espace Pierre de Lune, pour un montant de 25,26 €.

## **DELIBERATION**

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 28 février 2011.

**Extrait conforme,**

**Le Maire,**

**Jean-Paul MONIN**